

**Procès-verbal de l'assemblée générale (Comité de rivière)
de l'asbl Contrat de rivière Dyle-Gette
du vendredi 29 août 2014 à La Hulpe**

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Choix des procurations délivrées :

Bénédicte Maréchal représente par procuration la Commune de Jodoigne
Nathalie Delacroix représente par procuration la Commune de Incourt
Vincent Bulteau représente par procuration la Commune de Beauvechain
Frédéric Ninane représente par procuration la Commune de Hélécinne
Hélène Guion représente par procuration la Commune de Orp-Jauche
François Riga représente par procuration la Province de Liège
Pierre Houbotte représente par procuration la FWA
Nathalie Deconinck représente par procuration l'IECBW
Dorothee Hébrant représente par procuration la Commune de Ottignies-LLN
François Smet représente par procuration la Commune de Lincet
Jacques Stenuit accepte la procuration de Nicolas Rappe (CRABE)
Julien Taymans accepte la procuration de Roland Gaziaux (Féd. Pêcheurs 2 Gette)
Jérémy Guyon accepte la procuration de Francis Dausort (CADEV)
Vincent Gooris accepte la procuration de Anne-Lise Laval (AIDE)
Michèle Fourny accepte la procuration de Stéphanie Croquet (CC Jodoigne)
Carine Bia-Lagrange accepte la procuration de Willy Calleeuw (Lasne Nature)
Jean-Marie Tricot accepte la procuration de Pierre Chaidron (CSC)
Robert Rollin accepte la procuration de Gilbert Michel (FSPFB)
Bernard Quevy accepte la procuration de Guy Molens (11 Clochers de Ramillies)
Jean-François Plumier accepte la procuration de Sven Abras (SPW-DGARNE-ESU)

En conséquence, les 2/3 des membres étaient présents ou représentés.

Le Président Marc Bastin souhaite la bienvenue aux participants et remercie la Commune de La Hulpe pour son accueil.

Il remercie le public qui est venu en nombre durant cette période de vacances, ce qui permet à l'assemblée d'atteindre le quorum requis pour la tenue de la réunion.

Avant d'entamer la réunion, le Président souhaite revenir sur les graves événements d'inondation survenus à Ittre. Il en appelle à une concertation et une solidarité entre tous les niveaux de pouvoir en vue de limiter les risques. Les Contrats de rivière sont des lieux où la réflexion entre tous les acteurs de terrain peut se développer. Le CR Senne est concerné par les événements récents. Par ailleurs, la Province du BW poursuit son travail de constitution d'une plateforme d'échange et d'information sur les inondations en Brabant wallon, dans le cadre d'une convention avec l'UCL.

1. Approbation du PV de l'AG du 21 mars 2014

Le document était accessible en ligne depuis le 19 août.

Décision est prise : le PV de l'AG du 21 mars 2014 est adopté.

2. Approbation du bilan d'activités intermédiaire 2014

Le document était accessible en ligne depuis le 19 août.

Jean-Marie Tricot (JMT) présente brièvement les grandes lignes des activités réalisées par la Cellule de coordination durant le 1^{er} semestre 2014 :

- *cérémonie de signature du PA 2014-2016 du CRDG* (la 1^{ère} évaluation du suivi des engagements aura lieu fin 2014 : JMT insiste pour que les partenaires répondent à cette enquête) ;
- *actions prévues dans le PA 2014-2016* (14 actions):
 - o aide-service de la Cellule de coordination aux partenaires (nettoyage de bouchons/déchets flottants ; diffusion des 2 dernières fiches « infractions » ; toute-boîte pour les riverains de l'Orbais (CRDG/Province du BW)
 - o chantiers d'éradication de la balsamine de l'Himalaya (masse d'eau de la Thyle + 42 chantiers « décentralisés »)
 - o réflexion sur la problématique des rejets individuels d'eaux usées aux cours d'eau (CRDG/CSE/IBW)
 - o inventaire des points noirs (5 cours d'eau parcourus)
 - o info/sensibilisation (15 actions) : exposition CRDG (7 manifestations) ; articles pour bulletins communaux ; contacts avec la presse ; descente de la Dyle en kayaks (CRDG/CSE/Ottignies-LLN/Wavre) ; coordination JWE 2014 ; conférence sur le castor (CRDG/SPW/Natagora)
- *actions non prévues dans le PA 2014-2016* (13 actions) :
 - o cérémonie de signature du PA 2014-2016 (+ 24 nouveaux engagements en provenance de 7 partenaires)
 - o sollicitations extérieures (+/- 150 pour 6 mois)
 - o placement de panneaux de sensibilisation sur les sites nettoyés par les communes le long des cours d'eau (12 panneaux pour 7 communes)
 - o participation au projet de contrat de captage à La Hulpe (protection vis-à-vis des pesticides à usage domestique)

Enfin, JMT remercie toute l'équipe de la Cellule de coordination pour son travail réalisé. Il invite chaque membre de la Cellule à se présenter.

Pour ce qui concerne les multiples sollicitations auprès du CRDG, le Président insiste auprès des partenaires pour faire preuve de compréhension vis-à-vis de la disponibilité parfois limitée de la part de la Cellule de coordination : celle-ci ne peut parfois répondre aux nombreuses demandes de façon idéale.

A ce sujet, Dorothée Hébrant demande que le CRDG communique à l'avance ses disponibilités pour l'édition 2015 des JWE, notamment vis-à-vis de la Commune d'Ottignies-LLN.

JMT lui répond que la question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CA du CRDG.

Décision est prise : le bilan d'activités intermédiaire 2014 est approuvé.

3. Activités du 3^{ème} trimestre 2014

Le document était accessible en ligne depuis le 19 août.

Jean-Marie Tricot (JMT) présente brièvement quelques activités significatives qui seront réalisées par la Cellule de coordination d'ici fin 2014:

- *pêches électriques* à La Hulpe (Argentine) et à Court-St-Etienne (Thyle) (SPW/CRDG)
- *balade gourmande le long du Train* à Corroy-le-Grand, le 21 septembre (CRDG/Groupe Sentiers-Chaumont-Gistoux)
- *séminaire sur la gestion des eaux pluviales en agglomération* à Waterloo le 9 décembre (CRDG/CR Senne/MU-CCBW/IBW)
- *8 réunions destinées à faciliter le fonctionnement participatif* au sein du CRDG :
 - o 1 rencontre thématique (gestion des eaux pluviales à Waterloo le 9 décembre)
 - o 2 rencontres communales (gestion intégrée des petits cours d'eau + protection des zones humides à Lasne le 21 octobre ; lutte contre l'érosion et le ruissellement agricole + aménagement des accès du bétail aux cours d'eau à Orp-Jauche le 18 novembre)
 - o 1 rencontre avec le secteur associatif du CRDG (à Orp-Jauche le 12 septembre)
 - o 3 réunions des groupes de travail décentralisés (à Hannut, Jodoigne et Grez-Doiceau : le 30 septembre, le 14 octobre et le 3 ou 4 novembre)
 - o 1 débat thématique ciblé lors de l'assemblée générale, portant sur l'évolution du cadre légal en matière de réduction des pesticides (à La Hulpe le 29 août)

4. Déménagement du CRDG

Le Président informe l'assemblée que le bâtiment occupé par le CRDG va être vendu par la Province du BW, dans le cadre du projet urbanistique « Henricot 2 » à Court-St-Etienne.

En conséquence, le Collège provincial a décidé d'octroyer au CRDG une extension de son subside annuel, pour lui permettre de couvrir de nouveaux frais de location + charges locatives (15.000 euros annuels).

JMT informe l'assemblée que la Cellule de coordination a mis à profit la période de vacances pour rechercher de nouveaux locaux.

Nous avons trouvé de nouveaux locaux : ils sont situés dans la « Ferme rose » à Libersart/Tourinnes-St-Lambert (Walhain). Le déménagement est prévu durant la 2^{ème} quinzaine du mois d'octobre.

5. Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale est fixée au **vendredi 20 mars 2015**.

Le Président suggère que la prochaine AG ait lieu à Ottignies-LLN.

6. Divers

Robert Rollin (RR) demande au Président s'il peut communiquer de nouvelles informations par rapport aux deux interpellations lors de l'AG précédente.

Le Président lui répond :

- la Province du BW est confrontée à des soucis patrimoniaux pour l'acquisition du terrain envisagé pour le bassin d'orage « des Grosses pierres » à Piétrebais (coût : 1.000.000 euros). Par conséquent, elle a conclu une extension de marché avec le bureau d'étude Grontmij pour une étude complémentaire destinée à confirmer l'utilité de l'endroit retenu (en cas de procédure d'expropriation obligatoire – ce que la Province cherche à éviter -, il s'avère nécessaire de procéder à une étude extérieure supplémentaire) ;
- concernant la vidange « brutale » de l'étang « de la Faille » dans le Ry des Papeteries, la Commune de Chaumont-Gistoux n'a pas connaissance d'une autorisation délivrée pour une prise d'eau : l'étang étant privé, le Président invite les pêcheurs à s'adresser à la Commune de Chaumont-Gistoux ;
- concernant la vanne hydraulique sur le Train à Gistoux, il s'agit d'un marché public lancé par la Commune de Chaumont-Gistoux, attribué pour un montant de 300.000 euros. Cet ouvrage est totalement automatisé. La Commune signale qu'elle procède au nettoyage régulier du bac. Mais, il est possible que des sédiments se déversent en grande quantité dans le Train en aval : le Président invite les pêcheurs à s'adresser à la Commune de Chaumont-Gistoux. Par ailleurs, la Province du BW agit aussi, de son côté, pour prévenir l'apport de sédiments dans le Train : respect des distances des labours par rapport au cours d'eau ; appel à projet subsidié vers les communes pour l'installation de fascines dans les parcelles agricoles ; projet d'un piège à sédiments à l'étude dans la vallée du Train.

Jacques Stenuit informe qu'il existe une arrivée de ruissellement dans le Train à Morsaint. Le Président lui répond que la Commune de Grez-Doiceau a prévu d'installer des fascines à cet endroit.

RR remercie le Président pour ces informations. Il souhaite connaître l'avis du département DNF du SPW pour ce qui concerne la gestion des moines d'étangs et celle des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau, car elles peuvent avoir un impact sur l'écosystème rivière en aval. Il ajoute que, selon lui, la vanne sur le Train est destinée à remplir l'étang d'Inchebroux lors des épisodes de crue du Train.

7. Modification des statuts de l'asbl

Le Président annonce que le quorum requis de 2/3 des membres présents ou représentés pour pouvoir modifier nos statuts est atteint.

Il rappelle aussi les raisons et objectifs de ces modifications :

- il a été constaté un absentéisme récurrent non justifié de plusieurs membres aux AG ;
- il en a parfois résulté des difficultés à atteindre le quorum de présence requis ;
- il a été souhaité de pouvoir conserver un minimum de contact avec les membres qui n'assistent pas régulièrement aux AG

Les propositions de modifications des statuts étaient accessibles en ligne depuis le 19 août.

Le Président en présentent brièvement les grandes lignes :

- apparition d'un nouveau type de membre : le membre adhérent, qui ne dispose pas des mêmes droits que le membre effectif (ex : pas de droit de vote) ;
- un membre effectif qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à 3 AG consécutives deviendra *de facto* membre adhérent ;
- les AG seront dorénavant convoquées par voie électronique, sauf si demande spécifique de courrier postal pour un membre particulier.

Débat s'en suit avec l'assemblée.

Sur proposition de Hugo Moreau, il est ajouté « *Un membre adhérent ne peut en aucune manière être membre du Conseil d'administration* » (article 5).

Sur proposition de Paul Dewil, « *ou* » est remplacé par « *et* » dans la phrase « *Le Comité de rivière est convoqué par le Conseil d'administration par courrier électronique (ou, sur demande du membre, par lettre ordinaire)* » (article 15).

Dorothee Hébrant conseille aux communes de faire indiquer comme « courrier officiel » les courriers électroniques d'invitation aux AG.

Il est aussi convenu que le CRDG explicitera clairement dans ses mails d'invitation aux AG le fait que seule la voie électronique sera prévue pour convoquer à l'AG.

L'assemblée souhaite que les membres soient prévenus à partir de 2 absences. Le Président répond que cette procédure est prévue, mais qu'il n'est pas nécessaire de le préciser dans les statuts.

Jean-Marc Aldric insiste pour qu'une commune soit aussi prévenue par courrier papier après 2 absences de son représentant. Le Président convient qu'un courrier postal sera adressé au Collège communal, en plus du courrier adressé à son représentant.

JMT demande s'il n'est pas utile d'ajouter dans les statuts le fait qu'un membre puisse demander volontairement son transfert comme membre effectif vers celui de membre adhérent, càd sans attendre une absence à 3 AG consécutives. Sur proposition de Paul Dewil, l'assemblée convient que la procédure de démission (article 6) permet à tout membre démissionnaire de signaler son souhait de passer comme membre adhérent.

Décision est prise : moyennant les deux modifications supplémentaires, les modifications des statuts de l'asbl sont approuvées à l'unanimité.

Le Président remercie tous les participants de la réunion et invite ceux-ci à assister au volet « débat » de l'AG : « *les nouvelles règles et modes de gestion en matière de réduction des pesticides* ».

NDLR : quelques jours après l'AG du 29 août, nous avons appris que le propriétaire de nos nouveaux locaux situés à Walhain retirait son offre....